

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 A 20 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 2 décembre 2023.

Présents : Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Jean-Louis LECHERE, Pierrick PARDON, Séverine PERRIN, Edwige VINCENT.

Absents excusés : Fabienne CADORIN, Lucas LAPANDERY.

Secrétaire de séance : Laurence HAUG.

Le Maire constate que le quorum de 7 est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2023
2. Information du Conseil sur un virement de Crédit
3. Convention avec Roannais Agglomération pour le groupement de commandes en vue de l'achat de carburants en vrac
4. Admission de créances en non-valeur
5. Révision des tarifs 2024
6. Vote des subventions au Comité des Fêtes et à la Coopérative Scolaire
7. Avis du Conseil sur la prime pouvoir d'achat
8. Demande de subvention voirie 2024 au Conseil Départemental
9. Demande de subvention DETR à la Sous-Préfecture
10. Demande de subvention à la Région
11. Demande de subvention au Conseil Départemental
12. Questions diverses

1 – Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 9 novembre 2023.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Information du conseil sur un virement de crédit

Le Conseil est informé du virement de la somme de 3.062 € entre les chapitres voirie 2022 et voirie 2023 pour des raisons d'équilibre comptable.

3 – Convention avec Roannais Agglomération

Objet : Fourniture de carburants livrés en vrac par camion pour les années 2024 à 2027 - Annule et remplace la délibération N° 4-11-2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3 relatif aux groupements de commandes ;

Vu les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant que Roannais Agglomération (coordonnateur), Commelle-Vernay, Coutouvre, Les Noës, Saint Alban Les Eaux, Saint Haon Le Vieux, Saint Léger sur Roanne, Saint Rirand, Saint Vincent de Boisset ont décidé de constituer un groupement de commandes pour répondre au besoin de fourniture de carburants livrés en vrac par camion pour les années 2024 à 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De constituer un groupement de commandes entre Roannais Agglomération, Commelle-Vernay, Coutouvre, Les Noës, Saint Alban Les Eaux, Saint Haon Le Vieux, Saint Léger Sur Roanne, Saint Rirand, Saint Vincent de Boisset pour des prestations de fourniture de carburants livrés en vrac par camion pour les années 2024 à 2027
 - D'approuver la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- Précise que Roannais Agglomération est désigné coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, il est chargé d'organiser la procédure de passation du marché et de constituer une commission d'appel d'offres de groupement spécifique.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Admission de créances en non-valeur

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables années de 2019 à 2022 pour un montant de 90,34 euros

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur ALEXANDRE Thierry, Receveur Municipal de Roanne demande dans son courrier du 30 novembre 2023, l'admission en non-valeur des produits communaux irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur :

- le titre de recette N° 255 de l'exercice 2019 pour un montant de 13,20 €
- les titres N° 437, 438, 182 de 2020 pour un montant de 64,64 €
- les titres N° 341, 625 de 2022 pour un montant de 12,50 €

DIT que cette dépense totale de 90,34 € sera imputée au compte 6541 du budget communal 2023.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – Révision des tarifs 2024

Objet : Réévaluation des tarifs des services communaux pour l'année 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de réactualiser le tarif des différents services communaux en fonction du prix des différentes fournitures et charges diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de modifier ainsi qu'il suit les tarifs des services communaux suivants, et ce à compter du 1er janvier 2024 :

Travaux effectués pour le compte de tiers :

Tracto pelle	65,00 €/heure
Main d'oeuvre	35,00 €/heure

Redevance branchement électrique temporaire : 75,00 €

Concession dans le cimetière communal

Concession perpétuelle (1e m ²)	320,00 €
Concession trentenaire (1e m ²)	110,00 €
Concession quinquennale (1e m ²)	60,00 €

Espace cinéraire (columbarium et case-urne)

Concession trentenaire	620,00 €
Concession quinquennale	380,00 €
Dispersoir	gratuit

Travaux dans le cimetière communal

- Utilisation du local funéraire commun par période indivisible d'un mois 60,00 €
- Tous travaux à la demande des familles suivant fournitures et temps passé

Salle d'animation

Personnes habitant St Haon Le Vieux	300,00 €
Proche famille : Père, mère fils, fille, frère, sœur :	400,00 €

Personnes extérieures à St Haon Le Vieux	500,00 €
Caution	540,00 €
Caution Tri des déchets	60,00 €
Nettoyage de la salle	80,00 €

Salle de la Cantine

Location de la salle	100,00 €
Location de la vaisselle	20,00 €
Caution	210,00 €
Caution tri déchets	60,00 €

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

6 – Subventions aux associations communales

Objet : vote des subventions 2023 aux associations communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner les associations et groupements à qui elle souhaite accorder les subventions et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires pour l'année 2023

et les montants des subventions accordées.

- Avec 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le conseil municipal vote une subvention de 700 € pour le Comité des Fêtes pour leur Feu d'artifice du mois de décembre
- A l'unanimité le conseil municipal vote une subvention de 150 € pour la coopérative scolaire

Subvention comité fêtes : POUR : 6 CONTRE : 2 ABSTENTION : 2
Subvention école : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – Avis du Conseil municipal sur la prime pouvoir d'achat

Le Conseil Municipal décide de saisir le CDG42 pour l'octroi d'une prime de 100% de la quotité possible aux agents communaux

8 – Demande de subvention Voirie 2024 au Conseil Départemental

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme voirie 2024

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de voirie établi par la commission municipale pour l'année 2024.

Après visite sur le terrain et compte-tenu de l'état des différentes voies, il est proposé d'aménager en fonction du budget disponible et des aides obtenues, le chemin de l'Epinglier et le chemin rural N° 46.

Le devis obtenu pour ces différents travaux s'élève à 32 885 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder aux travaux cités ci-dessus
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire
- D'inscrire la dépense au budget 2024

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 – Demande de subvention DETR

Objet : Demande de subvention DETR pour les travaux de l'église St Abonde

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation intérieure de l'église Saint Abonde qui comprend notamment des travaux de nettoyage du clocher, de menuiserie, de sonorisation, d'électricité, de maçonnerie, de vitraux, de chauffage et de peinture.

L'avant-projet réalisé s'élève au montant H.T. de 366 029,19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention DETR
- De réaliser les travaux prévus dans l'avant-projet dès l'obtention de l'aide sollicitée

10 – Demande de subvention à la région

Objet : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux de l'église Saint Abonde

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation intérieure de l'église Saint Abonde qui comprend notamment des travaux de nettoyage du clocher, de menuiserie, de sonorisation, d'électricité, de maçonnerie, de vitraux, de chauffage et de peinture.

L'avant-projet réalisé s'élève au montant H.T. de 366 029,19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes
- De réaliser les travaux prévus dans l'avant-projet dès l'obtention de l'aide sollicitée

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 – Demande de subvention au conseil départemental

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de l'église Saint Abonde

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation intérieure de l'église Saint Abonde qui comprend notamment des travaux de nettoyage du clocher, de menuiserie, de sonorisation, d'électricité, de maçonnerie, de vitraux, de chauffage et de peinture.

L'avant-projet réalisé s'élève au montant H.T. de 366 029,19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du conseil départemental
- De réaliser les travaux prévus dans l'avant-projet dès l'obtention de l'aide sollicitée

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 – Questions diverses

- Communication : le bulletin municipal 2024 est terminé. Il sera distribué avant Noël avec le nouveau plan communal, le calendrier de ramassage des déchets 2024 et le jeu à rendre avant les vœux du maire
- Environnement : la croix du cimetière est sécurisée. On réfléchit à la suite.
- Il reste à trouver un local pour stocker le mobilier de l'église pendant les travaux
- CCAS : les 29 colis des doyens sont prêts à être distribués le 16 décembre
- Un focus sera fait sur les travaux église au prochain conseil
- Le remplacement du chauffe-eau va être fait dans le mobil-home

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 11 janvier 2024 à 20 heures.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Gilles GOUTAUDIER

Laurence HAUG